

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)

Examen : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	
Session	Conditions d'inscription
<p>Sessions 2020 :</p> <p>29 février 2020 formation initiale et maintien des acquis (recyclage)</p> <p>27 mai 2020 formation initiale et maintien des acquis (recyclage)</p>	<p>Formation initiale</p> <p>Etre âgé de 17 ans au moins à la date de l'examen ou apporter la preuve de son émancipation. La demande concernant un mineur doit être formulée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde</p> <p>Avoir subi les examens médicaux d'aptitude à la natation, d'acuité auditive et d'acuité visuelle, dans les conditions fixées par l'article A.322-10 du code du sport</p> <p>Etre titulaire du PSE1</p> <p>Etre formé et présenté par un organisme agréé</p> <p>Maintien des acquis (recyclage)</p> <p>Etre à jour du secourisme</p> <p>Etre formé et présenté par un organisme agréé</p>
<p>Le BNSSA est délivré aux candidats <u>majeurs</u> qui ont satisfait aux épreuves de cet examen</p> <p>La validité du diplôme délivré à l'issue de cet examen est de 5 ans.</p>	
<p>Renseignements et inscription auprès de Françoise Benoit (DDCSPP) Tél. : 05.62.46.42.24</p>	